

Objet : Mise en œuvre de 50 représentations de la pièce « **Un bon petit soldat** »

PJ : annexe : Dossier pédagogique et fiche technique

Le SG-CIPDR a conventionné avec l'association Aviscene une série de **50 représentations de la pièce « Un bon petit soldat »** sur la période avril 2018 - décembre 2019.

La pièce « Un bon petit soldat » met en scène un jeune français en route dans le métro parisien en vue de commettre un attentat à l'explosif à la station Châtelet. Il raconte à voix haute sa vie, ses doutes, ses joies et les raisons qui l'ont amené là.

D'une durée de 1 h 15, elle est suivie d'un échange avec un intervenant d'environ 50 minutes. Elle s'adresse à un public entre 15 et 25 ans, scolarisé ou pas.

Le spectacle n'a pas de contrainte de jauge ; la seule contrainte étant la capacité d'accueil de la salle.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des acteurs de la société civile dans la production de contre-discours inscrit dans le plan national de prévention de la radicalisation annoncé par le Premier ministre le 23 février 2018, et dans le cadre du bilan du CIPDR du 11 avril 2019.

Cette convention prévoit **le financement par le FIPD de 50 représentations sur le territoire national**. Elle précise les conditions matérielles et financières des représentations de la pièce dans chaque département.

Elle prévoit que pour chaque représentation financée par le FIPD, **un co-financier** (un de vos partenaires tiers, une collectivité territoriale ou un établissement public local, une caisse d'allocation familiale, ou tout autre financeur) **participe à hauteur de 500, 00 C.**

### **Mode opératoire**

Les représentations se feront de préférence dans un théâtre. Aucun financement spécifique n'est prévu au plan central pour les frais engendrés par la mise à disposition du théâtre.

Une fois le co-financier trouvé, un coordinateur ad-hoc sera chargé d'être l'interlocuteur unique du tourneur, qui organise la tournée de la pièce afin d'en fixer la date et le lieu.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la préfecture au mail suivant : [pref-fipd@haut-rhin.gouv.fr](mailto:pref-fipd@haut-rhin.gouv.fr), nous ferons le relai.